

est un jour particulièrement consacré à un souvenir et à des actes de religion.

Une fête d'obligation est une fête qu'on est obligé de sanctifier comme le dimanche.

Sanctifier une fête, c'est la célébrer saintement.

459. Q. Pourquoi les jours de fêtes ont-ils été institués par l'Eglise ?

R. Les jours de fêtes ont été institués par l'Eglise pour nous rappeler les grands *mystères* de la religion, les *vertus* et la *gloire* des saints.

—Par *mystères* on entend ici les événements les plus considérables de la vie de Jésus-Christ, comme sa naissance, sa passion, sa résurrection, etc.

L'Eglise par ses fêtes nous rappelle les *vertus* et la *gloire* des saints, pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites et pour nous engager à les prier et à imiter leurs exemples.

460. Q. Comment devons-nous sanctifier, les fêtes d'obligation ?

R. Nous devons sanctifier les fêtes d'obligation de la même manière que les dimanches, en assistant à la messe et en nous abstenant des œuvres serviles.

—Pour bien sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligation, il ne suffit pas d'assister à la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, ce n'est là que le strict nécessaire pour ne pas commettre un péché mortel, mais on ne saurait dire que réellement on a sanctifié le dimanche quand on s'est contenté de prendre une demi-heure ou même une heure pour entendre la messe. Il faut encore faire d'autres actes de piété que